



DELIBERATION n° Del.2024-X-168
DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2024

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 Octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 29
- représentés : 3
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en

Préfecture le
15 NOV. 2024

De la publication le
18 NOV. 2024

PRESENTS : Jacques DALEX, Maire,

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER Adjoints au maire, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, François HUSAK (arrivé à 19h18), Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Florence GONZALES, Gilles ANDREYON, Sophie FERNANDEZ, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT Conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mohammed FAYEK a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE
Julien PORTIER a donné procuration à Florence GONZALES
Anne-Marie BERNARD a donné procuration à Olivier TISSOT-DUPONT

ABSENTS : Agnès BALLIEU,

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité- Modification délibération n°2024 VIII 137

Rapporteur : Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire

La présente délibération a pour objet d'apporter des modifications à la délibération n°2024 VIII 137 du 18 septembre 2024 relative à la création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Il est précisé que la collectivité complétera le temps de travail des agents recrutés sur les fonctions d'AESH par des missions périscolaires.

Par ailleurs, compte tenu des notifications MDPH parvenues au service scolaire-périscolaire, Il est proposé de créer à ce titre un emploi supplémentaire ce qui porte la répartition suivante :

Catégorie	Grade	Emploi	Nombre d'emplois	
			TC*	TNC*
C	Adjoint d'animation	AESH-agent périscolaire		7



* TC= Temps complet

* TNC= Temps non complet

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vu l'avis favorable du CST, en date du 13 septembre 2024,

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-  **APPROUVE** la création des emplois non permanents telle que définie ci-dessus ;
-  **AUTORISE** le maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint à signer, au nom et pour le compte de la commune tous les documents relatifs à ce dossier et procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI**



**Le Maire,
Jacques DALEX**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.